

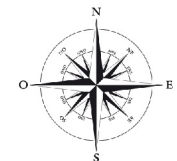
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

HALLOY

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :Échelle : 1/5000^{ème}COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : verger
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément de patrimoine à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire St-Christophe
2	Calvaire
3	Maison remarquable
4	Maison remarquable
5	Eglise
6	Monument aux morts

